

Monsieur Michel Louis, curé de l'église de Saint-Thomas de Liège, demandeur
 Monsieur Gustave Mottard, Chevalier de la Ville de Liège, officier de l'Etat Civil,
 Chevalier de l'Ordre de Léopold, and Compagnon publiquement:
 Jean Pierre Henrion, Journalier, né à Liège, le Quatorze
 Septembre Mil huit cent Quarante. and, of domicile and of son
 d'abord, fils unique de Henri Joseph Henrion, de Liège,
 Chemise, Arrière dittement de Liège, le Quinze de ce Mois Mil
 huit cent Quarante. and, et de Marguerite Jeanne
 Hallet, Marchande, and même domicile ci. présents
 et Constatants,

Et

Madame Marie Sorits, Couturière, née à Liège, le Quinze
 Septembre Mil huit cent Quarante. cinq, of domicile and
 des Parents, fille unique de Pierre Sorits, portefaix,
 et de Marie Catherine Decharpès, Sans profession, and
 même domicile, ci. présents et Constatants, lesquels,
 après avoir été déclaré qu'ils n'ont pas fait de Contrat de
 mariage, avant ou requis de procéder à la célébration
 du mariage projeté entre eux et dont les publications
 ont été faites en cette Ville, le Quinze de ce Mois et le
 Quatorze de ce Mois sans opposition. Et de Certifier ci.
 en conséquence constatant qu'il n'est intervenu aucune
 contestation de la part de l'Etat et de l'Administration
 municipale, après leur avoir donné lecture des articles ci.
 dessus relatifs à leur état et aux formalités du mariage
 ainsi que des Chapitres Lij. du Code Civil au titre des
 mariages, et le Contratant ayant consenti à la
 célébration de leur mariage et pour femme, déclarant au
 surplus de la loi de Jean Pierre Henrion et Madame
 Marie Sorits leur avoir fait le mariage et au dit
 ils ont déclaré reconnaître pour leurs enfants et légitimes
 Marie Jeanne Decharpès, née à Liège, le Quinze Septembre Mil huit
 cent Quarante. Sept et Antoine Joseph Henrion, né à Quatorze
 de ce Mois, dont acte dressé en présence de Jean Nichep,
 âgé de Cinquante ans, Amoureux, oncle de l'époux, de Michel Sorits, âgé
 de Quinze de ce Mois, et, Comparses, Pierre de l'époux, de Jean Decharpès, âgé
 de Trente. Sept ans, Amoureux, oncle de l'époux, et de Jean Scherrenels,
 âgé de Quinze de ce Mois, Comparses, domiciliés à Liège, et après lecture faite
 de deux de ces témoins ont signé et Monsieur Mottard, les autres parties et les
 autres témoins ont déclaré et sont signés de

Joseph Scherrenels

Gust. Mottard
 [Signature]